



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 42573

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la négociation du prix des tabacs bruns achetés par la SEITA aux quelque 8 000 agriculteurs producteurs de tabac. En effet, au moment de la privatisation de la SEITA, il avait été spécifié que l'article 4 de la loi de juillet 1984 portant modification du statut de ladite entreprise n'était pas aboli par l'acte de privatisation, et que, de facto, l'Etat continuerait à assumer ses responsabilités à l'égard des producteurs de tabac. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures le ministre compte prendre afin d'assurer le devenir économique de cette filière professionnelle.

Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes à l'occasion de la négociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de récolte 1996. Cette négociation qui s'est engagée il y a quelques semaines, concerne les organisations représentatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, société privée cotée en bourse. Des contacts ont été pris et continueront d'être pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions économiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production spécialisée et dont la consommation est partout en régression. La SEITA s'est engagée à acheter la totalité des quantités qui lui seront offertes au titre des contrats passés avec les producteurs, et la récolte 1996 s'annonce particulièrement bonne. Il convient également de préciser que, comme lors des campagnes précédentes, l'Office des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filière tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent à l'amélioration constante de la qualité de la production française et de la rentabilité des producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42573

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4666

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6147